

Info CGSLB

Brochure numérique : conditions de travail et de rémunération dans le secteur du Déménagement

Nous sommes ravis d'annoncer qu'une mini-brochure numérique contenant des informations essentielles sur les conditions de travail et de rémunération dans le secteur du Déménagement est disponible (CP 140.05). Cette brochure est destinée à offrir aux travailleurs du secteur un aperçu des règles sectorielles et des indemnités.

Qu'est-ce que la Commission Paritaire pour le Déménagement ?

La Commission Paritaire pour le Déménagement est responsable des entreprises qui effectuent des activités de déménagement pour des tiers. Cela implique que ces entreprises transportent des biens qui ne leur appartiennent pas. Les activités de déménagement incluent diverses tâches, telles que l'emballage, le chargement, le déchargement et le montage de meubles.

Durée et horaires de travail

Dans le secteur du déménagement, la durée moyenne de travail ne peut dépasser **38 heures par semaine**. Il est important de noter que des régimes de travail flexibles sont de plus en plus courants, ce qui signifie que la manière dont les heures de travail sont calculées peut varier. Des règles spécifiques s'appliquent également aux chauffeurs, en conformité avec les directives européennes sur les temps de conduite et de repos.

Salaires et indemnités

Les salaires sont **indexés chaque année au 1er janvier**. La brochure contient des informations sur les salaires sectoriels actuels ainsi que des détails sur les primes et indemnités. Les travailleurs ont droit à plusieurs indemnités, telles que :

- **Supplément pour le travail les jours fériés et les dimanches** : paiement supplémentaire pour le travail effectué ces jours-là.
- **Indemnité de séjour** : pour les travailleurs contraints de passer la nuit hors de leur domicile.
- **Prime de fin d'année** : pour les travailleurs ayant au moins 6 mois d'ancienneté.

Opportunités de formation

La brochure explique également les possibilités de formation disponibles, ainsi que **le droit à la formation**. Cela vous permet de vous perfectionner dans votre domaine.

Avantages sociaux

Vous avez également droit à divers avantages sociaux, tels qu'une **assurance hospitalisation**, un **bonus pension**, etc. Des indemnités spécifiques sont prévues pour les travailleurs perdant leur permis de conduire pour des raisons médicales.

Plus d'informations

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter votre **secrétariat CGSLB**.

Nous encourageons tous les travailleurs du secteur du Déménagement à lire attentivement notre brochure. Il s'agit d'une source d'information importante qui aide à clarifier les droits et les obligations au sein du secteur.

Suivez notre page Facebook www.facebook.com/CGSLBTransportLogistique pour rester informé des dernières actualités de votre secteur. Nous sommes là pour vous accompagner et vous informer sur vos droits et avantages dans votre secteur.



CGSLB | SYNDICAT LIBÉRAL BULLETIN D'AFFILIATION

Coördonnées (en majuscules s.v.p.)

zone

secrétariat

nom

prénom

rue

n°

bte

code postal

commune

n° registre nat. (dos de la carte d'identité)

sexe homme femme

date de naissance

nationalité

langue français néerlandais

état civile

nom partenaire

compte en banque IBAN

BIC

tél.

gsm

e-mail privé

e-mail travail

Renseignements professionnels

nom employeur

adresse

en service à partir du

numéro d'entreprise

commission paritaire

secteur d'entreprise

temps plein oui non si non, je travaille h/semaine

temps plein h/semaine

 ouvrier employé cadre chômage complet étudiant autre

Affiliation syndicale

je souhaite m'affilier dans la zone où j'habite je travaille

à inscrire à partir du

venant de la CSC FGTB nouvel affilié

y affilié depuis le

jusqu'au

mode de paiement des cotisations domiciliation virement bancaire ordre permanent

signature affilié

La CGSLB conserve et traite vos données par voie informatique dans le cadre de la prestation de services aux affiliés. Conformément aux dispositions de la loi sur la protection de la vie privée, vous êtes en droit de les consulter et de les rectifier.

Mandat de prélèvement SEPA domiciliation européenne perception récurrente (Business to Customer)

En signant ce formulaire vous autorisez la CGSLB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la CGSLB. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte. Votre banque peut vous informer sur vos droits liés à votre mandat.

DONNÉES TITULAIRE DU COMPTE (à compléter par le débiteur)

nom

adresse

.....

numéro de compte:

IBAN BIC

nom affilié (si autre que le débiteur)

fait à signature

date

DONNÉES CRÉANCIER

nom : CGSLB

identifiant créancier : BE66 007 0850330011

adresse : Koning Albertlaan 95, 9000 Gent, België

RÉSERVÉ À LA CGSLB

motif domiciliation : cotisation pour numéro d'affiliation

numéro de mandat

Veuillez remettre ce formulaire à votre secrétariat CGSLB. En cas d'arrêt de la domiciliation, le créancier (la CGSLB) doit en être averti.